

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

n-Heptane >99% pour analyse

Date de révision: 06.03.2025 Code du produit: 07153 Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

n-Heptane >99% pour analyse

Numéro d'Enregistrement 01-2119457603-38-XXXX

REACH:

 N° CAS:
 142-82-5

 N° Index:
 601-008-00-2

 N° CE:
 205-563-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH

ACD

Rue: Stempelstraße 6 Lieu: D-47167 Duisburg

Téléphone: 0203/5194-0 Téléfax: 0203/5194-290

E-mail: info@analytichem.de

Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit Téléphone: 0203/5194-107/117

E-mail: produktsicherheit@analytichem.de

Internet: www.analytichem.de
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.) hors coût d'appel 24 heures sur 24 et 7 jours sur

7; En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises]

dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors

USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

n-Heptane >99% pour analyse

Date de révision: 06.03.2025 Code du produit: 07153 Page 2 de 12

Pictogrammes:









Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3

Organes concernés: système nerveux central

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Formule: CH3(CH2)5CH3
Poids moléculaire: 100,2 g/mol

Composants pertinents

| Nº CAS | Substance | | | | |
|----------|--|-------------------------|-----------------------|--|--|
| | N° CE | N° CE N° Index N° REACH | | | |
| | Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008) | | | | |
| 142-82-5 | heptane | | | | |
| | 205-563-8 | 601-008-00-2 | 01-2119457603-38-XXXX | | |
| | Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H225 H315 H336 H304 H400 H410 | | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| Nº CAS | Nº CE | Substance | Quantité | | | |
|----------|--|---|----------|--|--|--|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | | | | |
| 142-82-5 | 205-563-8 | heptane | 100 % | | | |
| | par inhalation: DL50 = > 5000 | CL50 = > 29,29 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: mg/kg | | | | |

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0.1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

n-Heptane >99% pour analyse

Date de révision: 06.03.2025 Code du produit: 07153 Page 3 de 12

Indications générales

Aucune donnée disponible

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

État inconscient

Effet narcotique

Maux de tête

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Vertiges

Oedème pulmonaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse

Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Veiller au retour de flamme.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

n-Heptane >99% pour analyse

Date de révision: 06.03.2025 Code du produit: 07153 Page 4 de 12

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulte r un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

n-Heptane >99% pour analyse

Date de révision: 06.03.2025 Code du produit: 07153 Page 5 de 12

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs.

Préventions des incendies et explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses.

La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

température de stockage +5°C - +30°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| Nº CAS | Désignation | ppm | mg/m³ | f/cm³ | Catégorie | Origine |
|----------|-------------|-----|-------|-------|--------------|---------|
| 142-82-5 | n-Heptane | 400 | 1668 | | VME (8 h) | |
| | | 500 | 2085 | | VLE (15 min) | |

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| Nº CAS | Désignation | | | | | |
|---------------------------------|---------------------------------|-------------------|------------|------------------------|--|--|
| DNEL type | | Voie d'exposition | Effet | Valeur | | |
| 142-82-5 | heptane | | | | | |
| Salarié DNEL | , à long terme | par inhalation | systémique | 2085 mg/m³ | | |
| Salarié DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 300 mg/kg p.c./jour | | |
| Consommateur DNEL, à long terme | | par inhalation | systémique | 447 mg/m³ | | |
| Consommateur DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 149 mg/kg p.c./jour | | |
| Consommate | Consommateur DNEL, à long terme | | systémique | 149 mg/kg p.c./jour | | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

n-Heptane >99% pour analyse

Date de révision: 06.03.2025 Code du produit: 07153 Page 6 de 12

d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Écran de protection du visage

Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation KCL 730 Camatril® Velours

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation KCL 730 Camatril® Velours

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnes ont ete obtenus par la societe KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des echantillons de materiaux pour les types de gants conseilles Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de donnees de securite que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquee. En cas de solution ou de melange avec d'autres substances et/ou de conditions differentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agree CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

n-Heptane >99% pour analyse

Date de révision: 06.03.2025 Code du produit: 07153 Page 7 de 12

Point de fusion/point de congélation: -90,5 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition 97-98 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: Aucune donnée disponible Limite inférieure d'explosivité: 1 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 7 vol. %
Point d'éclair: -4 °C

Point d'éclair: -4 °C Température d'auto-inflammation: 215 °C

Température de décomposition:

pH-Valeur:

Viscosité cinématique:

Hydrosolubilité:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

O.05 a/l

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

La vitesse de dissolution:

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau: log Pow: 4,66
La stabilité de la dispersion: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur: 48 hPa

(à 20 °C)

Pression de vapeur: Aucune donnée disponible

Densité: 0,6836 g/cm³

Densité relative:

Densité apparente:

Densité de vapeur relative:

Caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue: Combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Áucune donnée disponible Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant: 100%

Teneur en corps solides:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique: 0,42 mPa·s

(à 20 °C)

Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

n-Heptane >99% pour analyse

Date de révision: 06.03.2025 Code du produit: 07153 Page 8 de 12

10.1. Réactivité

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Articles en plastique

Articles en caoutchouc

10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut irriter les voies respiratoires.

irritations des muqueuses

| N° CAS | Substance | | | | | | | |
|----------|-------------------------|---------------|---------|--------|---------------------|--------------------|--|--|
| | Voie d'exposition | Dose | | Espèce | Source | Méthode | | |
| 142-82-5 | heptane | heptane | | | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | > 5000 | Rat | Study report (1982) | OECD Guideline 401 | | |
| | cutanée | DL50 mg/kg | > 2000 | Lapin | Study report (1982) | OECD Guideline 402 | | |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 mg/l | > 29,29 | Rat | Study report (1982) | OECD Guideline 403 | | |

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

n-Heptane >99% pour analyse

Date de révision: 06.03.2025 Code du produit: 07153 Page 9 de 12

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (heptane)

Organes concernés: système nerveux central

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Irritant

État inconscient

Effet narcotique

Maux de tête

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Vertiges

Oedème pulmonaire

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Nº CAS | Substance | | | | | | |
|----------|-----------------------------------|---------------|----------|-----------|------------------------------------|---|--|
| | Toxicité aquatique | Dose | | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 142-82-5 | 5 heptane | | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l | 4,338 | 72 h | Pseudokirchneriella subcapitata | CONCAWE, Brussels, Belgium (2010) | The aquatic toxicity was estimated by a |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 | 1,5 mg/l | 48 h | Daphnia magna | Study report (1987) | other: As described in: The evaluation o |
| | Toxicité pour les poissons | NOEC mg/l | 1,284 | 28 d | Oncorhynchus mykiss | CONCAWE, Brussels, Belgium (2010) | The aquatic toxicity was estimated by a |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC | 1 mg/l | 21 d | Daphnia magna | SIDS Initial Assessment Report For SIAM | OECD Guideline 211 |

12.2. Persistance et dégradabilité

70 %; 10 d; aerob



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

n-Heptane >99% pour analyse

Date de révision: 06.03.2025 Code du produit: 07153 Page 10 de 12

(ECHA)

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

log Pow: 4,66

Coefficient de partage n-octanol/eau

| Nº CAS | Substance | Log Pow |
|----------|-----------|---------|
| 142-82-5 | heptane | 4,5 |

FBC

| Nº CAS | Substance | FBC | Espèce | Source |
|----------|-----------|-----|---------|----------------------|
| 142-82-5 | heptane | 552 | calculé | Other company data (|

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

LINE 4000

33

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

44.4 Niumána ONII au mumána

| 14.1. Numero UNU ou numero | UN 1206 |
|-----------------------------------|-----------------|
| <u>d'identification:</u> | |
| 14.2. Désignation officielle de | HEPTANES |
| transport de l'ONU: | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le | 3 |
| transport: | |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 3 |
| Code de classement: | F1 |
| Quantité limitée (LQ): | 1 L |
| Quantité exceptée: | E2 |
| Catégorie de transport: | 2 |
| | |

Nº danger:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

| and the result of the second o | | (-, | |
|--|----------------|----------------|---------------|
| | n-Heptane >99% | 6 pour analyse | |
| Date de révision: 06.03.2025 | Code du pr | oduit: 07153 | Page 11 de 12 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | D/E | | |
| Transport fluvial (ADN) | | | |
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1206 | | |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | HEPTANES | | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 | | |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II | | |
| Étiquettes: | 3 | | |
| | - | | |
| Code de classement: | F1 | | |
| Quantité limitée (LQ): | 1 L | | |
| Quantité exceptée: | E2 | | |
| Transport maritime (IMDG) | | | |
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1206 | | |
| 14.2. Désignation officielle de | HEPTANES | | |
| | HEFTAINES | | |
| transport de l'ONU: | 0 | | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le | 3 | | |
| transport: | | | |
| 14.4. Groupe d'emballage: | | | |
| Étiquettes: | 3 | | |
| Marine pollutant: | Р | | |
| Dispositions spéciales: | - | | |
| Quantité limitée (LQ): | 1 L | | |
| Quantité exceptée: | E2 | | |
| EmS: | F-E, S-D | | |
| | , | | |
| Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) | 1111 1000 | | |
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1206 | | |
| 14.2. Désignation officielle de | HEPTANES | | |
| transport de l'ONU: | | | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le | 3 | | |
| transport: | | | |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II | | |
| Étiquettes: | 3 | | |
| | 1 L | | |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): | | | |
| Passenger LQ: | Y341 | | |
| Quantité exceptée: | E2 | 0.50 | |
| IATA-Instructions de conditionnement (avic | on de ligne): | 353 | |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | | 5 L | |
| IATA-Instructions de conditionnement (carç | go): | 364 | |
| IATA-Quantité maximale (cargo): | | 60 L | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | |
| DANGEREUX POUR | Oui | | |
| L'ENVIRONNEMENT: | • | | |
| Matières dangereuses: | heptane | | |
| manores dangeredses. | ποριαπο | | |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

n-Heptane >99% pour analyse

Date de révision: 06.03.2025 Code du produit: 07153 Page 12 de 12

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40 Indications relatives à la directive

E1 Danger pour l'environnement aquatique

2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: P5c

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables Asp. Tox: Danger par aspiration Skin Irrit: Irritation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.